

ATTAC: Le groupe de travail "paradis fiscaux"

Un groupe du Conseil scientifique d'ATTAC conclut que les paradis fiscaux – offrant à leurs clients avantages fiscaux, secret bancaire et immunité judiciaire – permettent entre autres à une clientèle criminelle de générer des profits (venant de rackets, vols, corruption, prostitution...) qui peuvent "venir déstabiliser des secteurs économiques, industriels ou financiers, voire contrecarrer des politiques nationales et internationales". A côté de l'argent des créneaux mafieux, les transactions des multinationales et de grosses fortunes – argent acquis d'une manière licite – représentent l'autre partie des flux financiers de ces centres offshores; taxation zéro et exonérations fiscales sont les avantages recherchés par ces clients. Se soustraire à l'impôt et trouver un abris discret se fait sous l'oeil bien veillant des grandes puissances, car le développement de ses places sert aussi l'intérêt de leurs grands établissements financiers.

Tout ceci conduit à une augmentation des flux financiers internationaux. Nous pouvons parler de la création d'un marché unique de l'argent au niveau planétaire. Les Etats, censés de contrôler ces flux, sont cantonnés dans les frontières nationales faute de coopération entre administrations et tribunaux.

Conséquences

L'économie criminelle s'internationalise de plus en plus et commence à être très fortement imbriquée dans l'économie légale. On se retrouve face à une bulle financière spéculative. Les masses financières sont énormes et surtout très mobile. Le comportement des détenteurs de ces capitaux est imprévisible d'où risque d'éclatement de cette bulle financière. Cela conduit indéniablement à la fragilisation du système financière et des économies nationaux rendant en même temps difficile voire impossible toute politique économique nationale.

Obstacles

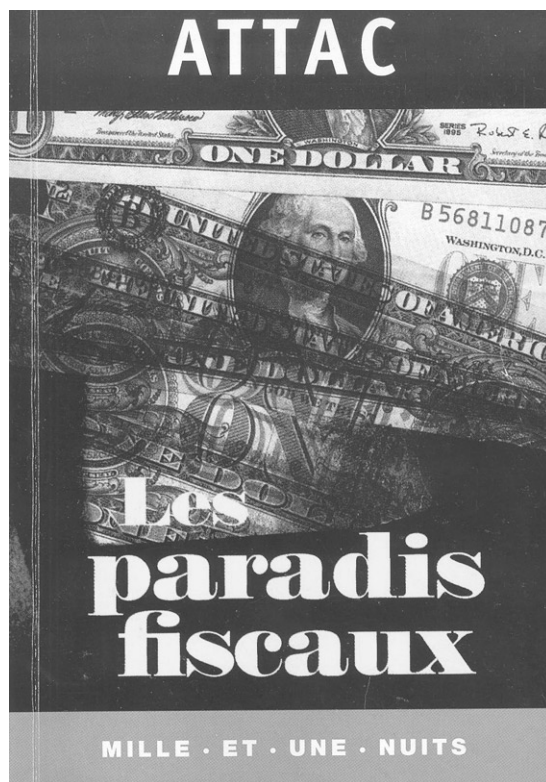
Les flux financiers de la grande criminalité sont protégés par le secret bancaire. Ceci rend plus difficile le travail des magistrats sur des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires. A cela s'ajoute la souveraineté nationale qui rend impossible l'exigence d'une collaboration.

Perspectives

Les organismes internationaux (BERD, FMI, G7, ONU etc.) prennent peu à peu conscience du danger et des déclarations d'intention se multi-

plient. Mais des "codes de bonnes conduites" ne sont que des compromis entre les plus puissants. Il serait plus sain de confier à l'OCDE ou aux institutions d'une région comme l'UE la tâche d'élaborer des règles éthiques et de s'occuper du contrôle des flux financiers internationaux. Il serait temps de créer une juridiction internationale ayant compétence en matière de criminalité économique. Indispensables pour les auteurs sont la coopération judiciaire, policière et administrative. "Les lois antiblanchiment doivent se raccorder par-delà les limites territoriales. Les

Jean-Louis
Reuter



ATTAC: Les paradis fiscaux.
Editions Mille et une Nuits,
ISBN 2-842-05651-5

services opérationnels – tutelle financière, justice, police, fisc, secteur privé (audit interne) – doivent se rapprocher et bâtir des règles minimales. Mais pour que la coopération internationale devienne la norme, il faut qu'existe des règles communes (...)."

Pour consulter les autres publications d'ATTAC, consultez le site internet de l'association:
www.attac.org/fra/asso/doc/bibliotheque.htm

L'auteur est professeur de sciences économiques à l'EPF et président de la CNPSES (Conférence Nationale des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales).